



# PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Élection des représentants du personnel à la CAPD de l'Eure

**SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022**

Réunion du 8 décembre 2022

## PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 décembre 2022, le bureau de vote électronique réuni le jeudi 8 décembre 2022, au rectorat de l'académie de NORMANDIE (site de CAEN), proclame les résultats électoraux suivants :

### A. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Président : BOURREE Giacomo

Secrétaire : ROBERT Mélanie

Délégués des listes :

1. Mme CHEVALIER Estelle, SE UNSA
2. Mme MARNIERE Mathilde, SNUipp FSU
3. Mme BELLIER Nathalie, SGEN CFTD
4. Mr LAGUETTE Matthieu, FORCE OUVRIERE

### B. RESULTATS DU DEPOUILLEMENT

Données générales

<b>NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR</b>	<b>10</b>
<b>NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS</b>	<b>3428</b>
<b>NOMBRE DES VOTANTS</b>	<b>1830</b>
<b>NOMBRE DE BULLETINS BLANCS / NULS</b>	<b>30</b>
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES</b>	<b>1800</b>

## Listes en présence

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
SE-UNSA	156
SNUIPP-FSU	751
SGEN-CFDT	63
FNEC-FP-FO	830

## C. CALCUL DU NOMBRE DE SIEGES PAR ORGANISATION

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) = 180

*(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)*

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

LISTES EN PRESENCE	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS SELON LA REGLE DU QE (=suffrages obtenus / QE)
SE-UNSA	0
SNUIPP-FSU	4
SGEN-CFDT	0
FNEC-FP-FO	4

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE = 8

Nombre de sièges restant à pourvoir = 2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 9

<b>LISTES EN PRESENCE</b>	<b>MOYENNE POUR CE SIEGE</b> (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
<b>SE-UNSA</b>	156
<b>SNUIPP-FSU</b>	150,20
<b>SGEN-CFDT</b>	63
<b>FNEC-FP-FO</b>	166

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : FNEC-FP-FO

Attribution du siège n° 10

<b>LISTES EN PRESENCE</b>	<b>MOYENNE POUR CE SIEGE</b> (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)
<b>SE-UNSA</b>	156
<b>SNUIPP-FSU</b>	150,20
<b>SGEN-CFDT</b>	63
<b>FNEC-FP-FO</b>	138,33

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est : SE-UNSA

Attribution du siège n°

<b>LISTES EN PRESENCE</b>	<b>MOYENNE POUR CE SIEGE</b> (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est :

Attribution du siège n°

<b>LISTES EN PRESENCE</b>	<b>MOYENNE POUR CE SIEGE</b> (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est :

**Attribution du siège n°**

<b>LISTES EN PRESENCE</b>	<b>MOYENNE POUR CE SIEGE</b> (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est :

**Attribution du siège n°**

<b>LISTES EN PRESENCE</b>	<b>MOYENNE POUR CE SIEGE</b> (= nb suffrages obtenus / nb de sièges déjà obtenus +1)

La liste ayant la plus forte moyenne et obtenant donc ce siège est :

**RESULTATS FINAUX :**

<b>LISTES EN PRESENCE</b>	<b>NOMBRE DE SIEGES OBTENUS A L'ISSUE DE LA REPARTITION (étape 2 + étape 3)</b>
<b>SE-UNSA</b>	1
<b>SNUIPP-FSU</b>	4
<b>SGEN-CFDT</b>	0
<b>FNEC-FP-FO</b>	5

**D. REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES PROCLAMES ELUS**

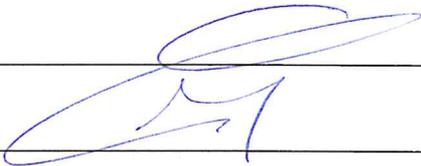
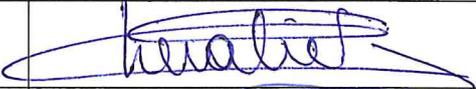
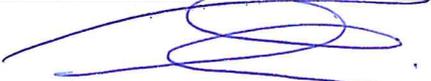
Indiquer : Civ – NOM – PRENOM - SYNDICAT

<b>TITULAIRES</b>	M. LAIGNIEZ Romuald FNEC-FP-FO
	Mme ANQUETIL Emilie FNEC-FP-FO
	M. LAGUETTE Matthieu FNEC-FP-FO
	Mme CHANTEAU Cynthia FNEC-FP-FO
	M. PAYEN Nicolas FNEC-FP-FO
	Mme MARNIERE Mathilde SNUIPP-FSU
	Mme LECOMTE Adèle SNUIPP-FSU
	Mme BOUSSUGE Maud SNUIPP-FSU
	M. TROPE Denis SNUIPP-FSU
	Mme CHEVALIER Estelle SE-UNSA
<b>SUPPLEANTS</b>	Mme LECARPENTIER Barbara FNEC-FP-FO
	Mme GUGUEN DESPORTES Laura FNEC-FP-FO
	Mme RHODON Eugénie FNEC-FP-FO
	Mme MBENGUE Florianne FNEC-FP-FO
	Mme PERRIER Emilie FNEC-FP-FO
	Mme ROUSSELIN Elise SNUIPP-FSU
	Mme LAGOUGE Nathalie SNUIPP-FSU
	Mme RENOUX Corinne SNUIPP-FSU
	M. BOURDON Olivier SNUIPP-FSU
	Mme VANDEVOIR Hélène SE-UNSA

## E. OBSERVATIONS

observations SNUipp-FSU annexées

## F. EMARGEMENTS

Le Président : BOURREE Giacomo	
Le secrétaire : Mélanie ROBERT	
Le secrétaire suppléant : Samia FETTOUM	
<b>LES DELEGUES DE LISTE</b>	
Mme CHEVALIER Estelle	
Mme MARNIERE Mathilde	
Mme BELLIER Nathalie → mandat donné à BESNIER Antoine	Antoine Besnier
M. LAGUETTE Matthieu	

## DECLARATION SNUIPP-FSU

Premier jour du vote : impossibilité de créer son espace de vote, d'effectuer des réassorts que ce soit pour le mot de passe ou le code de vote.

De très nombreux.es remplaçant.es n'ont ni reçu de notice de vote ni mail expliquant le principe du réassort pour leur code de vote.

Des notices de vote n'ont pas été transmises selon la procédure notamment aux collègues travaillant en RASED et des collègues en congé maternité.

Des délais d'attente, atteignant parfois une heure entière, pour recevoir d'une part le lien sur sa boîte académique permettant de créer son mot de passe (et donc l'ouverture de l'espace de vote) d'autre part le réassort du code de vote.

La nécessité de se connecter, pour la très grande majorité des collègues, via leur adresse en @ac-rouen.fr alors que l'utilisation des adresses en @ac-normandie est systématique depuis de nombreux mois.







# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CAPD des instit. et PE de l'Eure

**CAPD**  
**464**

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	3 428	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
B. Nombre de votants	B =	1 830	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	30	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 800	
			Nombre de listes présentées <b>4</b> Nombre de sièges à pourvoir <b>P = 10</b> Quotient électoral (2 décimales) $G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 800}{10} = 180,00$

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	156	0		2° - 156,00		1
SNUipp-FSU de l'EURE	FSU	751	4				4
Sgen-CFDT Normandie La CFDT dans l'éducation	Sgen-CFDT	63	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	830	4	1° - 166,00			5

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
CHEVALIER Estelle	Déléguée SE-Unsa	
BELIER Nathalie		
→ mandat à BESNIER Antoine Délégué		
MARNIERE Mathilde	Déléguée SNUipp-FSU	
LAGUETTE Mathieu	Délégué SNUipp-FO	
BOURREE Giacomo	Président du bureau de vote	

